



RAPPORT ANNUEL 2017: NOTE DE SYNTHÈSE

<https://eiopa.europa.eu/>



eiopa

European Insurance and
Occupational Pensions Authority

Crédits photo:

Page de couverture: istockphoto/bowie15; pages 4 et 6: EIOPA/Martin Joppen

Print	ISBN 978-92-9473-086-2		doi:10.2854/803028	EI-AD-18-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9473-088-6	ISSN 2529-5780	doi:10.2854/4401	EI-AD-18-001-FR-N

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

© AEAPP, 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'AEAPP n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.

RAPPORT ANNUEL 2017: NOTE DE SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
AVANT-PROPOS	4
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	6
NOTE DE SYNTHÈSE	8
Protection des consommateurs	8
La convergence en matière de surveillance et l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur	8
Stabilité financière	9
ORGANIGRAMME 2017	10

INTRODUCTION

L'assurance joue un rôle important au sein de la société. Lorsqu'elle fonctionne bien, elle assume des risques et contribue à la croissance économique et à la stabilité financière, en procurant au bout du compte une plus grande sécurité financière aux citoyens. Fort d'un actif avoisinant deux tiers du produit intérieur brut (PIB) de l'UE (70% en 2017)⁽¹⁾, le secteur de l'assurance de l'UE représente une part significative du secteur financier. D'autre part, avec un passif représentant un tiers du patrimoine des ménages européens, les consommateurs dépendent des différents aspects du secteur de l'assurance pour leurs revenus futurs. De même, les pensions professionnelles revêtent une importance capitale dès lors qu'il s'agit de protéger les personnes âgées contre le risque de pauvreté à la retraite. Représentant près de 24 % du PIB de l'UE ⁽²⁾, et beaucoup plus dans certains pays, les actifs des fonds de pension connaissent une croissance rapide et constituent de plus en plus une source d'investissement pour les marchés financiers.

L'EIOPA a été créée en janvier 2011 à la suite des réformes de la structure de surveillance du secteur financier de l'UE. L'EIOPA est un organe consultatif indépendant de l'Union européenne auprès du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne. Ses responsabilités principales consistent à soutenir la stabilité du système financier, à garantir la transparence des marchés et des produits financiers, et à protéger les preneurs d'assurance, les affiliés aux régimes de pension et les bénéficiaires.

L'EIOPA a pour mission de protéger l'intérêt public en contribuant à la stabilité et à l'efficacité à court, moyen et long terme du système financier, au profit de l'économie de l'Union, de ses citoyens et de ses entreprises. Elle poursuit cette mission en encourageant la mise en place d'un cadre réglementaire solide et de pratiques de surveillance cohérentes afin de protéger les droits des preneurs d'assurance, des affiliés aux régimes de pensions et des bénéficiaires et de contribuer à renforcer la confiance accordée par le public aux secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles de l'Union européenne.

L'EIOPA est l'une des trois autorités de surveillance européennes qui constituent un élément important du Système européen de surveillance financière (SESF), un réseau intégré d'autorités de surveillance nationales et européennes qui établit les liens nécessaires entre les niveaux macro- et micro-prudentiels, confiant la surveillance quotidienne au niveau national.

¹ Source: <https://eiopa.europa.eu/financial-stability-crisis-prevention/financial-stability/statistics>

² Source: <https://eiopa.europa.eu/financial-stability-crisis-prevention/financial-stability/statistics>

GABRIEL BERNARDINO
Président



AVANT-PROPOS

L'année 2017 a marqué les 10 ans du début de la crise financière. Depuis sa création en 2011, l'EIOPA a contribué à l'élaboration du règlement uniforme en matière d'assurance et de pensions, tant dans le domaine prudentiel que dans celui de l'exercice de l'activité économique. À la suite de la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire européen, les priorités stratégiques de l'EIOPA sont progressivement passées de la réglementation à la surveillance. En 2017, nous avons axé nos activités sur le renforcement de la convergence en matière de surveillance, l'amélioration de la protection des consommateurs et le maintien de la stabilité financière.

Nous avons franchi une étape importante dans notre engagement à construire une culture commune de surveillance lorsque nous avons travaillé avec les autorités nationales de surveillance (ANS) pour définir les caractéristiques essentielles d'une surveillance efficace et de qualité de nature à soutenir cette culture. Depuis notre création en 2011, l'élaboration d'une démarche paneuropéenne en matière de surveillance a été au cœur de notre action et nous continuerons à encourager, au cours des années à venir, les autorités nationales de surveillance à renforcer leur capacité à fournir une surveillance de qualité.

Dans le contexte du marché unique européen, la surveillance est une préoccupation très européenne, puisque les assureurs d'un pays donné exercent leurs activités dans d'autres pays, notamment au titre du régime de la libre prestation de services (LPS). En 2017, pour s'attaquer aux faiblesses perçues du système de surveillance des opérations transfrontalières, nous avons créé des plateformes afin de faciliter la coopération entre les autorités nationales de surveillance, accélérant ainsi le recensement et l'évaluation des risques. Ces plateformes donnent un exemple de la valeur ajoutée que la perspective et la gestion paneuropéennes de l'Autorité confèrent à la surveillance nationale, contribuant ainsi à instaurer la confiance dans le marché intérieur et dans le fonctionnement général du système de surveillance.

Cette année, nous avons également franchi une étape importante dans la promotion d'une approche cohérente en matière de protection des consommateurs en conseillant la Commission européenne au sujet de la directive sur la distribution d'assurances, abordant des questions telles que les conflits d'intérêts dans les pratiques de vente et les normes techniques applicables aux documents d'information sur les produits d'assurance.

En 2017, nous avons terminé la première partie de notre examen du régime Solvabilité II après une année de mise en œuvre, et nous avons conseillé à la Commission européenne d'adopter des calculs simplifiés de la formule standard du capital de solvabilité requis (CSR). Dans le cadre de notre travail dans le domaine de la stabilité financière, nous avons publié un avis adressé aux institutions européennes appelant à une harmonisation minimum d'un cadre de redressement et de résolution dans le secteur de l'assurance, ainsi qu'à la réalisation d'un test de résistance paneuropéen dans le secteur des pensions professionnelles.

Une bonne autorité de surveillance se doit d'être préventive, pro-active et tournée vers l'avenir. Pour l'EIOPA, cela signifie que nous devons rester attentifs aux paysages politiques et économiques qui nous entourent et être prêts à prendre des mesures si nécessaire. C'est pourquoi nous nous concentrons tout particulièrement sur tout ce qui touche à la numérisation, à InsurTech, ainsi qu'à une finance durable. Nous continuerons également à examiner de près les conséquences de la décision du Royaume-uni de quitter l'Union européenne, afin de réduire au maximum les perturbations des services et les désagréments pour les consommateurs.

Nous continuerons à encourager les actions de la Commission européenne dans le cadre de la stratégie européenne en matière de services financiers, y compris l'union des marchés des capitaux (UMC). Nous attendons notamment avec impatience les évolutions futures en matière de produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelles (PEPP), qui ont le potentiel d'offrir aux citoyens européens un tout nouveau cadre en matière d'épargne-retraite. Nous sommes prêts à assumer de nouvelles tâches liées à ce régime ainsi qu'à la révision des autorités européennes de surveillance (AES), ce qui nous permettrait de nous concentrer davantage encore sur la convergence en matière de surveillance.

Nous n'aurions pas pu atteindre de tels résultats sans une coopération étroite avec les autorités nationales compétentes, les autorités européennes de surveillance, les institutions européennes et d'autres parties prenantes. J'aimerais remercier tous ces intervenants, parmi lesquels mes collègues membres du conseil des autorités de surveillance et du conseil d'administration pour leur engagement constructif et leur soutien au cours de l'année dernière.

Il y a 10 ans, nous avons été témoins des effets dévastateurs de la faiblesse de la réglementation sur l'économie et la vie des citoyens. Pour créer des investissements et une croissance économique durables à long terme, nous avons besoin de secteurs de l'assurance et de la pension stables et solides, capables de tarifier les risques de manière adéquate, de mettre en œuvre des stratégies solides en matière de gestion des risques et de traiter équitablement les preneurs d'assurance, les membres et les bénéficiaires. Notre rôle est de veiller à ce que nous récoltions, ensemble, les bénéfices des réformes réglementaires d'après-crise en assurant une surveillance cohérente et de qualité dans toute l'Union européenne. Nous continuerons à tout faire pour atteindre cet objectif.

FAUSTO PARENTE
Directeur exécutif



AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

En 2017, l'EIOPA, en tant qu'organisation, a continué à utiliser ses ressources de manière efficace tout en s'acquittant de son mandat en respectant les critères les plus rigoureux.

Qui dit bonne exécution dit bonne préparation et, comme les années précédentes, l'EIOPA a accompli ses missions en suivant un programme de travail élaboré selon une planification minutieuse. Afin d'inscrire dans la durée la programmation de ses missions et de ses ressources, l'EIOPA a pris des mesures pour renforcer sa planification et la hiérarchisation de ses activités, notamment en ce qui concerne la gestion du changement et des risques.

L'EIOPA a également continué à s'adapter à sa nouvelle structure organisationnelle mise en place fin 2016. Dans ce contexte, le département «Processus de surveillance» (Supervisory Processes Department) et le département «Contrôle et convergence en matière de surveillance» (Oversight and Supervisory Convergence Department) ont été créés, dans le droit fil de l'évolution du travail de l'EIOPA et du recentrage sur les missions de surveillance.

Dans le cadre de l'évolution des missions de surveillance, l'EIOPA a également réalisé un travail important pour l'élaboration de cadres de compétence. Le renforcement des capacités de notre personnel reste une priorité et en février 2017, l'EIOPA a introduit des compétences de surveillance. En établissant des cadres de compétence pour différentes fonctions, l'EIOPA a amélioré sa capacité à former son personnel pour faire face à l'évolution des besoins de l'organisation. L'EIOPA continuera à élaborer des cadres pour différentes catégories de personnel, notamment les compétences en matière de direction, et continuera également à proposer à ses effectifs des modalités de formation et d'apprentissage.

Devenir une organisation plus efficace reste un objectif actuel de l'EIOPA. Dans la mesure du possible, plutôt que de créer ses propres solutions, l'EIOPA adopte des systèmes et des processus déjà utilisés par la Commission européenne ou d'autres agences de l'UE. En 2017, l'EIOPA a pris des mesures préparatoires en vue d'adopter des solutions électroniques existantes en matière d'achats et de ressources humaines. En outre, l'EIOPA a commencé à utiliser les services de la Commission pour le développement et l'hébergement de sites web.

La mise en place d'un nouveau système de gestion des documents a permis au personnel de gagner en efficacité. Ce système a amélioré la conformité et la coopération entre les agents.

Pour ce qui concerne la gestion des ressources, l'EIOPA exerce ses activités dans le plein respect des règlements de l'UE, soucieuse de l'ouverture et de la transparence de son action. Le budget de fonctionnement de l'Autorité était de 24 millions d'euros pour l'exercice 2017 et, à la fin de l'année, l'EIOPA avait atteint un taux de mise en œuvre de ses engagements de 99,79%.

L'EIOPA est responsable de la teneur de son action et de la gestion de ses ressources. À cette fin, l'EIOPA entretient un dialogue ouvert et constructif avec ses parties prenantes et se tient toujours prête à se mobiliser en vue d'une amélioration permanente.

À l'avenir, l'EIOPA continuera à se concentrer sur les quatre objectifs stratégiques de son programme de travail tout en restant disposée à s'adapter aux changements liés à l'environnement externe: de nouvelles missions pourraient découler de l'état des lieux en cours pour les trois autorités européennes de surveillance ou des initiatives législatives sur les produits paneuropéens d'épargne-retraite individuels (PEPP). La décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne pourrait également créer de nouvelles priorités.

En conclusion, il ne me reste qu'à remercier le personnel de l'EIOPA et celui du conseil d'administration et du conseil des autorités de surveillance pour leur engagement et leur travail assidu tout au long de l'année. Je m'exprime au nom de ces collègues lorsque je dis que nous sommes fiers de travailler pour l'Europe, et que nous sommes fiers du travail que nous réalisons pour que les citoyens et les entreprises en Europe puissent bénéficier d'institutions et de systèmes financiers sûrs et sécurisés.

NOTE DE SYNTHÈSE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Afin de renforcer la protection des consommateurs, l'EIO-PA contribue à un cadre réglementaire intelligent de nature à encourager la transparence, la simplicité et l'équité. En 2017, l'EIOPA a fourni des conseils techniques sur d'éventuels actes délégués concernant la directive sur la distribution d'assurances visant à consolider les pratiques de vente pour les vendeurs directs et les intermédiaires et à améliorer au mieux la pertinence des conseils aux consommateurs en fonction de leurs besoins. L'EIOPA a également élaboré un projet de normes techniques d'exécution concernant les documents d'information sur les produits d'assurance afin d'établir un format normalisé présentant des informations essentielles sur les produits d'assurance de manière claire, concise et accessible. Afin de réduire au maximum les risques de vente abusive, l'EIOPA a également fourni des lignes directrices sur les ventes de «simple exécution» des produits d'investissement fondés sur l'assurance, s'attaquant ainsi aux cas où les distributeurs de produits d'assurances ne fournissent pas de conseils ou ne vérifient pas que le client connaisse le produit ou les risques qu'il comporte.

L'EIOPA prend également des initiatives, notamment en recensant et en combattant les risques de préjudice à l'encontre du consommateur. La révision thématique des incitations monétaires et des rémunérations a mis en lumière des conflits d'intérêts potentiels liés à des produits d'assurance vie en unités de compte vendus sur base d'incitations monétaires et de rémunérations payées par des gestionnaires d'actifs.

Le rapport sur les tendances de la consommation de l'EIO-PA a épinglé la hausse sensible du nombre de plaintes de consommateurs dans le secteur de l'assurance. Le rapport fait de la numérisation, liée aux innovations technologiques dans les secteurs de l'assurance et des pensions, un sujet d'importance stratégique pour le secteur de l'assurance que l'EIOPA continue à suivre de près.

LA CONVERGENCE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Les efforts déployés par l'Autorité pour atteindre la convergence en matière de surveillance et pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur consistent, d'une part, à assurer un cadre réglementaire solide et prudent, et, d'autre part, à établir un cadre de déclaration et à mener, par la convergence, à une surveillance cohérente et de qualité. Dans le cadre du mandat donné à l'EIOPA pour contribuer à l'application cohérente des règlements, l'une des priorités retenues pour 2017 a été l'évaluation et le réexamen du règlement Solvabilité II, au terme d'une année de mise en œuvre. Les premiers conseils de l'EIOPA portent sur certains aspects clés de la formule standard afin de réduire sa complexité tout en conservant un régime de surveillance proportionné, solide sur le plan technique, cohérent et sensible au risque.

La surveillance quotidienne fait partie des missions des autorités nationales compétentes (ANC), tandis que l'EIOPA gère la convergence en matière de surveillance, en soutenant les ANC en vue d'une application cohérente et convergente de la législation de l'Union européenne. Parmi les outils importants figurent un soutien sur mesure et un retour sur l'application cohérente de Solvabilité II. En 2017, l'EIOPA a également participé à l'examen des bilans du secteur de l'assurance et à celui des actifs des fonds de pension des secteurs de l'assurance et des pensions bulgares, en facilitant la coordination et en fournissant une expertise technique.

L'Autorité contribue à renforcer la surveillance des groupes transfrontaliers. En 2017, celle-ci a été améliorée grâce à un nouvel outil: les plateformes transfrontalières de surveillance. Créées par l'EIOPA dans le sillage du recensement des risques relatifs aux activités transfrontalières, ces plateformes accélèrent et renforcent la collaboration entre les autorités de surveillance de l'assurance. Le recensement et l'évaluation des risques sur le marché s'en trouvent accélérées, ce qui facilite l'adoption d'accords

sur la nécessité d'actions et d'interventions en matière de surveillance. L'EIOPA participe également aux réunions des collèges de superviseurs, qui assurent la surveillance des groupes d'assurance transfrontaliers. La contribution de l'Autorité a fourni une base claire pour la coopération pratique et opérationnelle au sein des différents collèges. En 2017, cette action a été renforcée par la révision de la stratégie des collèges de l'EIOPA, visant à tirer davantage profit des efforts collectifs des autorités nationales compétentes et de l'EIOPA.

La création et l'approbation d'un modèle interne suivent une approche basée sur les principes, assortie de nombreuses exigences sur le plan de la qualité statistique, des processus et de l'intégration de la gestion du risque. Cette approche devrait être appliquée de manière appropriée à chaque profil de risque concret par les entreprises pendant les phases de développement et d'utilisation du modèle; elle devrait être évaluée par les autorités nationales compétentes lors de l'approbation et de la surveillance continue. L'EIOPA fournit une aide précieuse pour l'élimination des risques d'incohérence entre les pratiques de surveillance et pour la détermination des entreprises présentant un modèle de qualité apparemment moins élevée que celle de ses homologues. En 2017, un projet destiné à corriger les incohérences majeures de la DVA (dynamic volatility adjustment, correction dynamique de la volatilité) a été lancé grâce aux outils disponibles de l'EIOPA. Il a fait apparaître que les diverses modalités de modélisation de la DVA pouvaient mener à des résultats sensiblement différents, ce qui pouvait nuire à un traitement équitable. Un projet visant à modéliser le risque souverain dans le cadre des modèles internes a permis de conclure qu'il était justifié d'appliquer différentes approches mais que des différences importantes dans le calibrage des modèles avaient été observées, lesquelles différences sont actuellement analysées par les autorités nationales compétentes et l'EIOPA.

En 2017, l'EIOPA a publié trois avis en matière de surveillance, le premier portant sur l'évaluation de modèles internes comprenant une DVA, le deuxième, sur la convergence en matière de surveillance compte tenu du retrait du Royaume-uni de l'UE, et le troisième, sur la continuité du service compte tenu du retrait du Royaume-uni de l'UE.

La précision et l'efficacité des rapports requièrent un cadre commun, ainsi que la capacité de recueillir et d'analyser les données. Forte de ces atouts, l'EIOPA est en mesure de chiffrer des informations vitales, comme ses productions mensuelles de taux sans risque et d'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions. Le mandat de l'EIOPA comprend également le calcul du taux à terme ultime (UFR) et la méthodologie définie en 2017

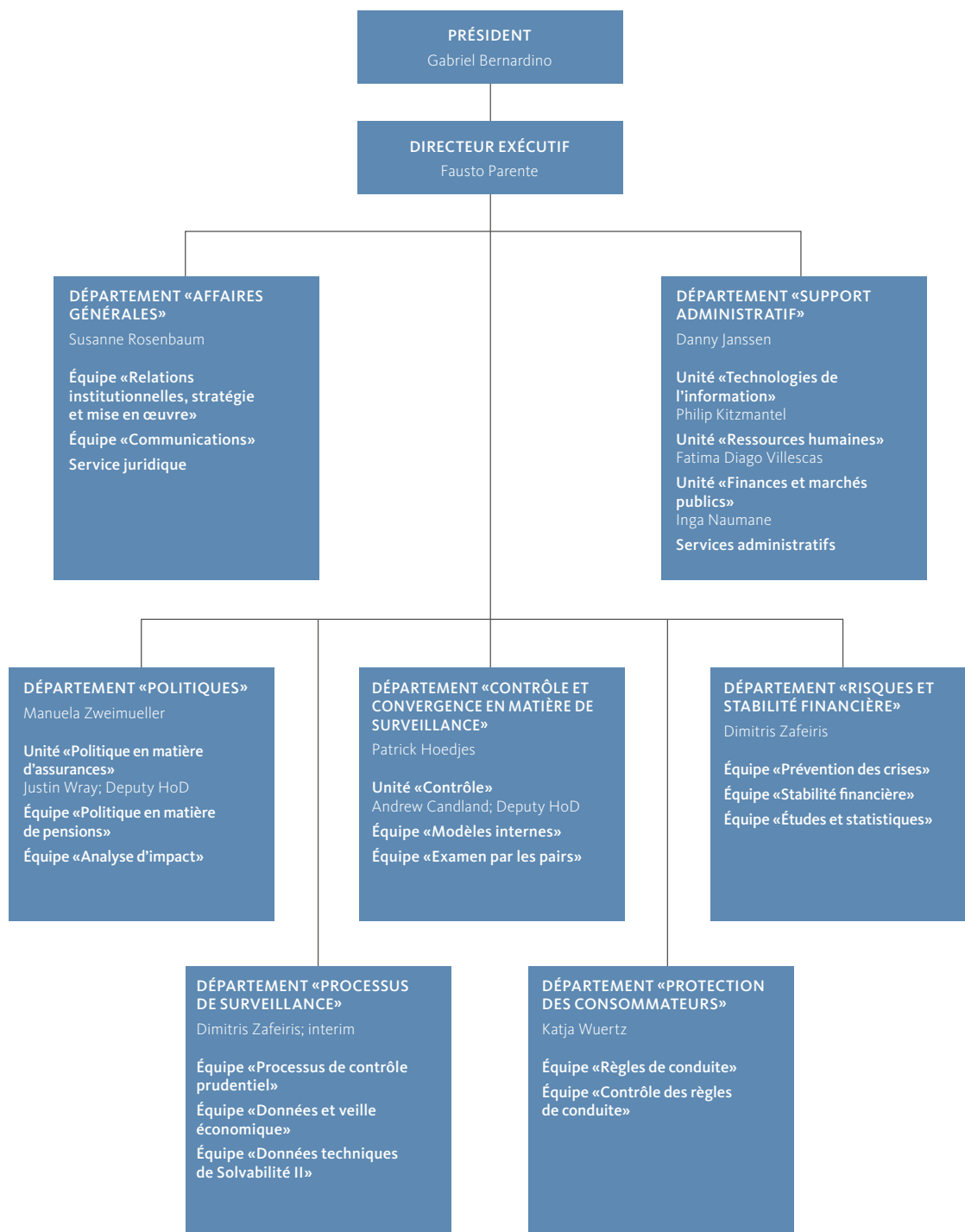
permet de s'assurer que l'UFR évolue progressivement et de manière prévisible, ce qui permet aux assureurs de s'adapter à l'évolution des taux d'intérêts et de protéger les preneurs d'assurance. L'EIOPA a également pris des mesures d'adaptation permanente de ses systèmes sécurisés de collecte, de gestion, d'analyse et de diffusion des données, notamment la publication de la taxonomie d'assurance Solvabilité II 2.2.o.

Pour accroître la convergence mondiale et diffuser les pratiques de surveillance cohérentes dans le monde, l'EIOPA continue à coopérer à d'importantes initiatives comme la version 2.0 des normes internationales en matière de capital et a mis en œuvre un certain nombre de nouveaux accords, notamment des protocoles d'accord avec des pays non-EU («pays tiers») et des organisations internationales. Dans le domaine des données sur les pensions, l'EIOPA a lancé une consultation visant à améliorer l'efficacité et à renforcer le suivi et l'analyse du secteur des pensions professionnelles européennes grâce à un cadre unique pour les demandes d'information régulières de l'EIOPA en la matière.

FINANCIAL STABILITY

Grâce à son évaluation et à sa surveillance du système financier, l'Autorité est en mesure de relever les menaces qui pèsent sur la stabilité financière des secteurs européens de l'assurance et des pensions ainsi que de réagir en atténuant les risques. En 2017, l'EIOPA a effectué un test de résistance dans le secteur des pensions professionnelles, obtenant ainsi une évaluation solide de la résistance des institutions de retraite professionnelle (IRP). L'analyse a fait apparaître que les entreprises d'affiliations (sponsors) de plus d'un quart des IRP étaient susceptibles d'éprouver des difficultés à remplir leurs obligations. En outre, les obligations en matière de pensions pourraient exercer une pression importante sur la solvabilité et la rentabilité future de certaines entreprises, ce qui pourrait à son tour avoir des retombées sur l'économie réelle. Les données des rapports prévus par la directive Solvabilité II ont également permis à l'EIOPA d'améliorer un certain nombre de ses produits, tels que le tableau de bord trimestriel des risques et les rapports sur la stabilité financière, et de publier de nouvelles informations telles que les statistiques Solvabilité II sur le secteur européen des assurances. Au titre de son mandat sur la prévention des crises, l'EIOPA a publié un avis sur l'harmonisation des cadres de redressement et de résolution et a continué à plancher sur un cadre relatif à la politique macro-prudentielle dans le secteur de l'assurance.

ORGANIGRAMME 2017



COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

**EUROPEAN INSURANCE AND
OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY**

Westhafenplatz 1,
60327 Frankfurt am Main, Germany



Office des publications